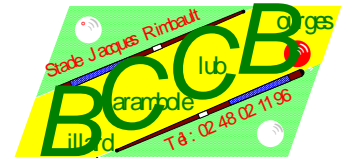


# REGLEMENT INTERIEUR



## **Article 1 :**

Les membres sont licenciés et doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle payable fin du mois précédant le début des compétitions. (licence et assurance comprises)  
Montant des cotisations en rubrique TARIFS.

## **Article 2 :**

Les joueurs de passage licenciés dans un autre club et les moins de 21 ans paieront 2 € de l'heure et ne seront pas prioritaires.

## **Article 3 :**

Les joueurs de passage de plus de 21 ans, non licenciés FFB paieront 4 € de l'heure et ne seront pas prioritaires.

## **Article 4 :**

Chaque joueur du club aura le loisir d'inviter une personne, auquel cas il en fera part à un membre du bureau avant le début de la partie.

## **Article 5 :**

Lors des compétitions officielles (championnat), les billards disponibles ne pourront pas être utilisés.

## **Article 5 :**

Une fois la compétition terminée, les arbitres seront prioritaires pour disposer des billards.

## **Article 6 :**

Les joueurs engagés en compétition devront effectuer deux tours d'arbitrage par mode de jeu. Cette clause est une condition obligatoire pour leur engagement en compétition.

## **Article 7 :**

Les licenciés jouant à domicile sont tenus de veiller à l'entretien du matériel avant la compétition.

## **Article 8 :**

Il est interdit de jouer avec les mains sales, comme il est interdit de jouer en état d'ébriété.

## **Article 9 :**

Avant de remettre le drap de protection, passer l'aspirateur et nettoyer les billes. Si le billard est attendu, le joueur suivant effectuera ces gestes.

## **Article 10 :**

Il est interdit de fumer dans les locaux du club.

## **Article 11 :**

Il est interdit de s'asseoir sur les billards. (même sans toucher les bandes)

## **Article 12 :**

Le comité directeur, conformément au statut des associations se réserve le droit d'avertir et même d'exclure tout membre du club qui manquerait à ce règlement.